ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire. Absents : MM. Paul Despature, Léon Dépret, Charles Roussel, Léon Eon, Ivo Van Waerbeke, Gustave Verbeux, Achille Rousseau. M. Noyelle est son secrétaire par 14 voix contre 7 à M. Armand Lefebvre et à M. Coupez. Les procès-verbaux des séances des 19 et 29 avril sont adoptés sans observations. Sont nommés commissaires pour la révision de la liste du jury :

Canton Nord. — MM. Rousseau Achille, Brouwaya Edmond.

Canton Est. — MM. Cléty Jules, Leblanc Emile.

Canton Ouest. — MM. Dépret Léon, Despature Paul.

M. le maire donne lecture de diverses communications concernant la comptabilité communale ; les bouches ; les agents municipaux ; le repos hebdomadaire.

M. le maire donne également lecture d'une lettre de la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui refuse de créer en ville des bureaux pour l'expédition des colis-postaux.

Après lecture par le maire d'un rapport favorable au sectionnement et une protestation énergique de M. A. Coupez, la majorité du Conseil se déclare pour le sectionnement. La minorité vote contre. Un livre jaune sur la question du gaz est distribué aux conseillers, et M. l'adjoint Wattinne donne lecture des modifications apportées à la convention. Sous réserve de ces modifications, la nouvelle convention pour la distribution du gas et de l'électricité pour l'éclairage, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rapports des commissions

Assistance publique

Les comptes administratifs et de gestion présentés par la commission administrative des hospices pour l'exercice 1906 sont approuvés.

Ces comptes accusent un excédent de recettes de 76.136 fr. 49.

Mont-de-Piété

Sont approuvés : les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1906 (excédent de recettes : 44.656 fr. 87) ; le budget supplémentaire de l'exercice 1907 (excédent de recettes : 44.156 fr. 87) ; le budget primitif de l'exercice 1908 (excédent de recettes : 6.900 fr.)

Bâtiments municipaux

M. le docteur Lepoutre donne lecture du rapport suivant :

M. Koszul, directeur du Conservatoire de musique, demande à prendre possession des appartements qui lui sont destinés dans cet établissement. Nous ne pouvons que lui donner satisfaction et approprier les locaux qu'il doit occuper.

Comme conséquence de cette décision, il nous incombe soit de payer au secrétaire une indemnité de logement, soit de lui aménager d'autres appartements dans l'école. Pour beaucoup de raisons notre cette dernière combinaison a paru la meilleure aux membres de vos première et troisième commissions et en leur nom nous vous prions de vouloir bien approuver le projet d'aménagement d'un logement pour le secrétaire tel que nous le propose l'architecte de la ville.

La dépense relative à l'exécution de ces divers travaux s'élèvant à la somme de 7.500 francs, nous vous demandons d'approuver cette dépense et d'autoriser l'administration municipale à faire exécuter ces travaux en leur diversité et leur peu d'importance par les entrepreneurs adjudicataires de la ville, conformément aux cahiers des charges et séries de prix qui ont servi de base à l'adjudication de l'entretien des propriétés communales. Cette dépense sera imputée sur le crédit affecté à l'entretien.

Adopté.

Rapport de M. Chatteleyn :

Le nom de M. Delphin Delcourt figure déjà parmi ceux des souscripteurs les plus généreux dont les libéralités ont permis de mener à bonne fin la construction du hôpital « La Fraternité ». Notre concitoyen avait tenu à élever un monument de pitié filiale en inscrivant le nom de sa mère et mère sur les lèvres éclairées à perpétuer la mémoire du donateur de l'hôpital. L'accomplissement de ce devoir filial n'a pas calmé les élans charitables de son cœur, si, le trente mars dernier, notre généreux concitoyen, d'accord avec Mme Delcourt dont le nom ne doit pas être oublié, poursuivant une même pensée de charité l'a inspiré, écrivait à M. le maire qu'il était prêt à consacrer une somme du nouvel hôpital et à faire l'avance des frais de construction d'un pavillon aménagé pour servir de salles de réunion et de conférences.

Vos première et troisième commissions à qui lecture a été donnée de la lettre de M. et Mme Delphin Delcourt-Wibaux n'ont d'abord chargé de proposer au Conseil municipal d'exprimer aux donateurs la chaleureuse reconnaissance que la ville de Roubaix ressentira pour cette seconde manifestation de l'intérêt qu'ils portent aux malheureux et des efforts qu'ils prodiguent afin d'alléger en soulagement à leurs souffrances. L'unanimité du Conseil municipal accueillera cette proposition, j'en suis certain.

L'utilité de la construction projetée n'étant pas discutable, vos commissions se sont préoccupées de déterminer l'emplacement du pavillon projeté qui leur a paru devoir être édifié non loin de la Chapelle, à égale distance de celle-ci et du pavillon placé à l'intersection des rues Charlemagne et Saint-Hubert. Elles ont ensuite examiné les plans dus à l'initiative de M. Delphin Delcourt : ces plans parfaitement compris n'ont soulevé aucune objection. Les dimensions du pavillon sont suffisantes pour leur destination. Il comprendra deux salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, séparées par des dépendances destinées. M. et Mme Delphin Delcourt-Wibaux ont bien voulu en indiquant qu'ils s'entendront avec l'administration hospitalière pour ce qui concerne l'ameublement et la décoration des salles.

Vos commissions vous proposent d'accepter avec gratitude la proposition de M. et Mme Delphin Delcourt-Wibaux ; d'adopter les plans tels qu'ils sont soumis et d'autoriser l'administration municipale à remplir les formalités nécessaires pour l'exécution aussi rapide que possible des travaux.

Adopté.

Le rapporteur des deuxième et troisième commissions prend la parole en ces termes :

Lors de la création du Collège de jeunes filles, l'administration municipale avait prévu un nombre de classes permettant de recevoir environ 150 élèves ; l'extension de cet établissement s'est faite plus rapidement que ne l'administrait ses prévisions, et actuellement le nombre des élèves est déjà de 154.

Les travaux d'aménagements n'étant pas terminés, l'administration pense qu'il est prudent de prévoir, outre la fête d'autres transformations, un local plus important et plus en rapport avec les besoins du Collège.

Le premier devra comprendre le logement de la directrice à l'intérieur de l'école. Cette disposition pourrait comporter certaines inconvénients qui disparaîtraient par la séparation du logement de la directrice.

La construction d'une maison d'habitation permettrait d'admettre 60 à 75 élèves de plus au Collège de jeunes filles en prenant possession des locaux occupés actuellement par la direction.

Ceci a amené l'administration municipale à faire établir des plans et devis par M. Honoré, architecte en cette ville, qui a évalué le montant des travaux à la somme de 30.150 fr. 90, à laquelle comme il y a lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte calculés au taux de 5 % soit 1.459 fr. 50 et le montant de l'entreprise s'élève donc à 36.049 fr. 40.

Vos deuxième et troisième commissions ont examiné ce projet et sont d'avis qu'il y a lieu de vous proposer de l'approuver, de demander le particulier de l'Etat pour le moins des dépenses soit 25.284 fr. 71, et de décider que le complément, soit 10.824 fr. 71, sera imputé :

1° Sur les fonds restés disponibles par l'économie sur le budget de l'école du terrain nécessaire pour l'agrandissement de l'école de filles de la rue de Fin, dans les conditions suivantes :

Pour l'acquisition du terrain dont il s'agit il devait être alloué dans l'emprunt de 6 millions une somme de 14.000 francs.

Les travaux ont coûté moins à Roubaix de 14.000 francs.

Ces travaux ont coûté moins à Roubaix de 14.000 francs.

Ce qui ramène à 6.000 francs le montant de l'emprunt.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas faire de prêt à la Compagnie des Tramways à Roubaix en attendant des travaux à exécuter dans la rue de Lille, et de la place de la Fontaine-Couture pour cette Compagnie se soit encore l'occupation.

Adopté.

Affaires diverses

Le Conseil homologue les avenants aux polices d'assurance contre l'incendie de la mairie et de ses dépendances. M. Mesier Carré est renommé officier municipal pour une période de cinq années à partir du 1er juillet 1907.

Le Conseil approuve la résiliation du contrat passé avec la Société « L'Express » pour l'affichage sur candélabres, ainsi que le renouvellement du bail du bureau d'octroi du chemin des Couteaux ; le principe d'un carnaval d'été pour 1907.

VŒUX

M. E. Lebianc, adjoint, donne lecture du vœu suivant :

Messieurs, depuis l'application de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés, le Bureau de Bienfaisance ne prend plus à sa charge les enfants laissés sans protection, moyen d'existence par suite de la détention ou de l'hospitalisation de ses père, mère ou ascendants. En conséquence, je soumignné émet le vœu que le Bureau de Bienfaisance reçoive temporairement : 1° En attendant que les formalités soient remplies pour être admis à l'hospice dépositaire de Lille, les enfants qui se trouvent abandonnés et dont l'admission à l'assistance publique est sollicitée ; 2° Les enfants de parents indigents dont la mère est hospitalisée en maisons municipales de larges ventes et de comptabilité au ministère du Commerce.

Secours et subsides

Rapport de M. Bayart :

Vos 1re et 3e commissions ont examiné les demandes de subventions formulées par les Sociétés de secours mutuels désignées ci-après :

1° L'Espérance.
2° La Mutuelle roubaisienne.
3° La Providence du Foyer.
4° La société d'Assurance mutuelle de l'Association des Anciens élèves de l'école nationale des Arts industriels.

Certaines de ces sociétés remplissent les conditions imposées jusqu'ici par la ville pour participer aux subventions assurées par elle aux sociétés de secours mutuels qui font soit la retraite, soit la maladie.

Mais d'une part le crédit voté à cet effet est déjà dépassé, de l'autre une nouvelle réglementation a imposé en raison de l'extension du nombre des sociétés et de certains abus qui en sont produits. Cette réglementation est à l'étude et sera soumise aux commissions compétentes et au Conseil municipal avant la vote du projet de budget pour 1908.

En conséquence, l'administration, d'accord avec vos 1re et 3e commissions, a décidé de vous proposer de n'allouer de nouvelles subventions que pour 1908 et sous le régime du règlement qui sera soumis à votre approbation.

En attendant, nous vous proposons d'accorder à chacune des sociétés dénommées ci-dessus une subvention de 25 francs pour l'achat des imprimés nécessaires à leur gestion et de décider que le crédit y afférent, montant à 140 francs, sera inscrit au budget supplémentaire.

Adopté.

☆☆

Il est ensuite alloué une médaille à la société « Le Tir Régional », à l'occasion de son concours ; un objet d'art pour la 2e fête fédérale de tir ; une somme de 250 francs à la société « La Tir National », pour son grand concours national et international de tir.

Postes et Télégraphes

Le rapporteur de la 3e commission donne lecture de ce qui suit :

Les lecteurs des postes ont adressé au Conseil municipal une demande de suppression de la 4e distribution des lettres les jours suivants :

1° Le lundi de la Mi-Carême.
2° Le lundi de la Saint-Christophe.
3° Le mardi de la Fête des Fabricants.
4° Le lundi de la Kermesse de la décasse de Roubaix.
5° Le lundi de la fête des Allumoirs.

Ils invoquent en outre notre concours pour obtenir en faveur de la ville de Roubaix un plus grand nombre de facteurs, ce supplément du personnel ayant d'ailleurs été entièrement promis par l'administration des postes, qui n'a pas réalisé sa promesse.

En ce qui concerne cette dernière demande, votre 3e commission vous propose unanimement de l'appuyer, réclamant en outre un supplément d'employés affectés au service des guichets postaux, ce personnel étant absolument insuffisant pour éviter les encombrements à certaines heures de la journée et assurer dans des conditions satisfaisantes pour le public, les nombreux envois recommandés et chargements postaux, tant pour les transactions commerciales de Roubaix.

L'administration des postes, si elle veut comprendre ses intérêts, qui sont d'ailleurs liés à ceux du public, donnera enfin une satisfaction légitime aux réclamations de nos concitoyens, trop souvent renouvelées sans résultat, malgré les avis conformes du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce.

Pour la demande de suppression de la 4e levée aux jours précités, votre 3e commission estime que s'ils doivent être sans inconvénients pour l'industrie et le grand négoce, il n'en est pas de même, à certains jours, pour le petit commerce et les particuliers.

En effet, avec l'exercice de la loi de dix heures, certaines fêtes locales en semaine ont beaucoup perdu de leur ancienne popularité et le petit commerce n'en prend plus prétexte à chômage.

Il en est ainsi des lundis de la Saint-Christophe, de la Kermesse de la décasse de septembre et de la fête des Allumoirs, au sujet desquels votre 3e commission partage l'avis de la chambre de commerce, à savoir qu'il n'y a pas lieu sans inconvénients de supprimer la 4e distribution des courriers.

Elle accepte cette suppression le lundi de la Mi-Carême et le mardi de la fête des Fabricants, le chômage général les dits jours étant effectif.

Je vous propose de rallier et d'appuyer les décisions de votre 3e commission.

Adopté.

Bains publics

Rapport de M. Lepoutre :

De tout temps, la question des bains populaires a préoccupé les diverses administrations qui se sont succédé à la mairie. En 1898, M. Wichart ne put cependant faire adopter la proposition qu'il avait faite d'ériger un établissement de bains dans la partie du Pile.

C'est que celui de la rue de Rome, fort onéreux pour les finances de la ville, ne rendait pas tous les services que l'on pouvait en attendre.

Malgré cela, le projet fut repris très partisan du vœu déposé par notre collègue, M. Henri Lefebvre, s'il n'y avait mieux, et ce mieux a été décidé en principe par le Conseil municipal dans sa séance du 21 octobre 1904, c'est l'établissement de bains-douches.

Tenons-nous-en à cette décision et prions l'administration de profiter du reliquat laissé par l'emprunt des grands travaux pour faire au plus tôt un essai dans ce sens.

Adopté.

Voirie municipale

Le Conseil approuve : la budget des chemins vicinaux, qui diffère en moins de 804 fr. 40 de celui de 1907 ; le nouveau mode de pavage de la partie de la Grande-Place comprise dans les limites de la voirie urbaine ; la reconstruction du pavage de la Grande-Place dans les zones occupées par les voies des tramways, par la route départementale n° 14 et par le chemin de grande communication n° 9 ;

La proposition des propriétaires de la rue Peyen, tendant au classement et à la mise en état de viabilité de cette voie ; les travaux de pavage de la rue Daubenton, partie comprise entre le boulevard de Metz et le Canal ; le crédit supplémentaire de l'exercice 1906, pour la fourniture d'eau et travaux de fontainerie pour les besoins de la voirie ; l'acquisition de terrain nécessaire pour l'alignement de la rue Saint-Antoine.

Tramways

Rapport de M. Noyelle :

Le projet présenté par la Compagnie des tramways de Roubaix et Tourcoing pour l'établissement d'un bifurcation place de la Fosse-aux-Chênes a fait l'objet d'une enquête qui a été close le 19 mai dernier.

Le Conseil municipal était appelé à donner son avis sur ce projet, vos sixième et troisième commissions ont examiné les propositions de la Compagnie et les protestations déposées au dossier de l'enquête par les habitants de la place de la Fosse-aux-Chênes qui s'opposent unanimement à la réalisation du projet.

Vos sixième et troisième commissions ont décidé de joindre leur opposition à celle des protestataires. Elles vous prient de vouloir bien prendre une délibération conforme à leur décision et exprimer à l'avis qu'il convient d'inviter la Compagnie des Tramways à renoncer au stationnement des voitures à la place de la Fosse-aux-Chênes pour cette Compagnie se soit encore l'occupation.

Adopté.

Affaires diverses

Le Conseil homologue les avenants aux polices d'assurance contre l'incendie de la mairie et de ses dépendances. M. Mesier Carré est renommé officier municipal pour une période de cinq années à partir du 1er juillet 1907.

Le Conseil approuve la résiliation du contrat passé avec la Société « L'Express » pour l'affichage sur candélabres, ainsi que le renouvellement du bail du bureau d'octroi du chemin des Couteaux ; le principe d'un carnaval d'été pour 1907.

VŒUX

M. E. Lebianc, adjoint, donne lecture du vœu suivant :

Messieurs, depuis l'application de la loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés, le Bureau de Bienfaisance ne prend plus à sa charge les enfants laissés sans protection, moyen d'existence par suite de la détention ou de l'hospitalisation de ses père, mère ou ascendants. En conséquence, je soumignné émet le vœu que le Bureau de Bienfaisance reçoive temporairement : 1° En attendant que les formalités soient remplies pour être admis à l'hospice dépositaire de Lille, les enfants qui se trouvent abandonnés et dont l'admission à l'assistance publique est sollicitée ; 2° Les enfants de parents indigents dont la mère est hospitalisée en maisons municipales de larges ventes et de comptabilité au ministère du Commerce.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

D'autres vœux sont encore présentés par MM. Lefebvre et Coupez, puis le huis-clos est prononcé à 10 h. 50.

Vol de tuyau. — Les agents Decroix et Foresi ont mis en état d'arrestation, vendredi, vers dix heures du matin, au moment où ils sortaient de la baraque de M. Emmanuel Durieux, cifonnier, atelier entre la rue Floche et la fabrique Alfred Motte, boulevard de Mulhouse, les nommés Olivier Edouard, 18 ans, peigneur, et Deruyck Edouard, 24 ans, soigneur, demeurant rue de Babylone, 9, qui y étaient entrés quelques minutes auparavant, portèrent d'un tuyau en zinc, long de 2 m. 50 et pesant trois kilos, dérobé jeudi, vers 8 heures du soir, chez M. Delrue, fondeur, près de la barrière de Roubaix-Wattrelos-Herseaux, à Wattrelos. Les deux inculpés ont été conduits devant M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement. Olivier a avoué être le seul auteur du vol. Deruyck, reconnu non coupable, a été pourtant maintenu en état d'arrestation, car il était recherché depuis le 1er février pour purger une peine d'un mois d'emprisonnement prononcée contre lui pour coupe.

Le chiffonnier a été l'objet d'un procès-verbal pour défaut de registre de brocanteur.

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — C'est

aujourd'hui, samedi 1er juin, à 6 h. 18 du matin, qu'aura lieu le premier départ de l'année, pour le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. Le convoi comprendra 105 garçons et 45 filles.

Avis aux cyclistes et photographes amateurs : c'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus de choix d'accessoires et appareils p' cycles et photo. Dem. catalogue. 20711

Les accidents

A l'usine. — Chez MM. A. Denis et Benoist, teinturiers-apprêteurs-imprimeurs, rue Cornette, M. Kenneville Jules, homme de ville, rue de Toulouse, cour Thérin, 23, s'est fait une grave plaie à la jambe gauche en butant contre un rouleau de teinture.

— Chez M. Fernand Dernieucourt, retordeur, rue de France, Mlle Marie Nisse, 22 ans, demeurant rue de Lille, 197, s'est fait une contusion du genou et une luxation du pied droit en tombant.

— Chez M. Delcourt-Delrique, entrepreneur de peintures, rue Chanzy, M. Coeuman François, 34 ans, peintre, demeurant rue Le Fontaine, 37, s'est fait une entorse des deux pieds en tombant d'une échelle.

— Chez MM. Lemaire et Dillies, filateurs, rue des Filatures, M. Emile Nys, 35 ans, soigneur, demeurant à Wattrelos, hameau du Nouveau Monde, a eu l'annulaire droit coupé en nettoyant la machine. Perte d'une phalange.

— Chez MM. Lefebvre et Basile, filateurs, boulevard d'Armentières, M. Knockart Octave, 27 ans, mécanicien, demeurant rue du Congo, 187, à Mouvaux, a été blessé au cuir chevelu par un détail de roue de tension de la corde du ravidoir.

L'Avenir du Prolétariat : Société civile de retraites. — Le réunion mensuelle aura lieu le dimanche 2 juin, de 14 h. à midi, au siège du Comité, 29, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations.

Cercle Moderne (Section chorale mixte). — Ce soir samedi, à 8 h. à précises, répétition ; mise à l'étude d'un nouveau chœur. Présence indispensable.

Concerts publics. — Voici le programme des concerts qui seront donnés par la « Concordia-Hermonie », le dimanche 2 juin, à 1 h. à, au Parc de Barbieux, et le jeudi suivant, 6 8 h. à, du soir, place du Fontenoy : Les Cadets d'Alsace, marche militaire, G. Parès — Ouverture de Zampa, Hérold — Les deux Commères, polka pour piston et bugle, Labit — Patrie, fantaisie sur l'opéra, Paladilhe — Le Prophète, fantaisie sur l'opéra, Meyerbeer — La jeune Marie, polonaise pour petite clarinette, Douard — Valse printanière, L. Montagne.

Etat-Civil

Naissances. — Marguerite Vandeuvenhuyse, rue Pellart, 150 — Laura Vandenbroucke, rue du Tilleul, 302 — Arthur Desimpel, rue du Grosseule, 4 — André Dumortier, rue Lignes, 25 — Clément Davrain, rue Duc, 6. Tetatin, 16 — Louis Derveeuwaux, rue Vauban, 4 bis — Claire Foulier, rue Charles-Quint, 13 — Le Chaudonné Lambrecht, rue Blanchemaille — Juliette Carlier, rue de Flandre, 41 — Lucille Bognert, rue Blanchemaille — Paul Vermaule, rue Philippe-le-Bon, 46 — Adrienne Reverré, rue Blanchemaille — Eugénie Dorne, rue Blanchemaille.

Décès. — Joséphine Dhallum, 67 ans, ménagère, rue Colombelle, 88 — Anne Van Rossel, 49 ans, marchande de tissus, rue de la Chaussée, 1 — Philomène Delhaye, 67 ans, ménagère, rue d'Espagne, 16 — Sidonie Lefebvre, 55 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Mort-né : 1.

TOURCOING

L'Hôtel de la Briqueterie. — L'avant dernière nuit, le brigadier de police Lorthiois et plusieurs agents firent une descente inopinée à la briqueterie à four continus, de M. Dugardin-Masquelier, rue d'Amsterdam. Ils y trouvèrent cinq individus se disant journaliers, qui furent amenés au poste et interrogés, après quoi ils furent remis en liberté, tous ces hôtes de l'Hôtel de la Briqueterie étant originaires de Tourcoing.

Etablissement municipal de bains. — On nous prie de vouloir bien insérer la note suivante : Les travaux de carrelage des douches étant terminés dans les salles de sudation et de douches à l'établissement municipal des bains, le service d'hydrothérapie et de massage fonctionne actuellement au complet dans les conditions les plus parfaites. Nous rappelons à ce sujet que les personnes qui doivent suivre un traitement spécial d'hydrothérapie ou de massage ont à se munir d'une ordonnance de médecin, laquelle doit leur être systématiquement suivie par le personnel de l'établissement. — Le tarif est ainsi fixé : Hydrothérapie complète, comprenant douches froides et douches chaudes en bon, aspirées, salles de sudation, rabins et linge, salle de repos, 1 franc ; massage, 1 fr. 50.

Amicale Colbert. — Le banquet annuel de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Colbert, aura lieu samedi, 1er juin, dans la salle du café Bonin, place de la République. Rendez-vous à 8 heures ; précises aux adhérents à cette soirée intime.

Les anciennes de l'Amicale sont invités gratuitement à ce banquet.

Un intérêt, avec prix offerts par la société, sera tiré entre tous les membres présents.

Epreuves de gymnastique militaire. — Journée du dimanche 2 juin. Les épreuves auront lieu, toutes, au terrain de l'Union Sportive Tourquennoise, rue de Gand (Arrêt du tramway, rue Macdonald). Elles se continueront sans interruption et simultanément de 7 heures à midi et de 4 à 8 heures. Les candidats sont priés de se conformer strictement à l'horaire qui leur a été remis. Un trésorier et un secrétaire général et un quartier qui leur a été réservé entre la buvette et la tribune, tous les renseignements utiles. Un chef de groupe leur sera adjoint pour les diriger sur le terrain et assurer la transmission immédiate des notes de chaque série au secrétariat.

Les épreuves de bicyclette et équitation se feront sur le petit terrain de l'U. S. T., les autres se feront sur le terrain de football ; même autres sur la rue de Gand.

Le course et le vent auront lieu à partir de 3 heures ; le lancer, l'escalade, la boxe, l'équitation et la bicyclette sont réparties sur toute la journée d'après l'ordre des séries portées à l'horaire. Deux estrades ont été élevées sur le terrain de football pour l'escrime et pour la boxe. Le fossé a été creusé à gauche de la tribune.

Les personnes, membres des jurys, candidats et spectateurs, dépenses du participer au déjeuner intime sont priées d'adresser leur nom au café Delroyre avant samedi 8 heures.

Pour les spectateurs l'accès sur le terrain de l'U. S. T. aura lieu sur présentation d'une carte spéciale d'invitation (blanche) ou d'un billet de la Tombola des Dames Charitables, 0,25, pris au guichet de l'entrée.

Les sociétaires actifs ou honoraires de l'U. S. T. sont à nouveau priés de se munir de leur carte pour l'entrée au terrain.

Les candidats dès leur arrivée se rendront au quartier qui leur est réservé près du secrétariat général ; ils seront admis sur présentation de leur carte d'identité. Les cartes non retirées encore, seront à la disposition des intéressés dimanche 8 juin de 7 heures à 8 heures au secrétariat général.

Les membres du jury parisien, désignés par la Société des Sports populaires, arriveront à Tourcoing, samedi soir, 1er juin.

Les pavroets. — L'agent Mathieu a déposé au violon pour ivresse, Xavier S., trappeur.

— Le garde Dumortier a de son côté appréhendé Henri K., ferblantier, qui, étant ivre, menait un lapage d'enfer sur la voie publique. — Une double contravention pour ivresse et lapage a été dressée.

Accidents de travail. — Mlle Germaine Lebrun, 19 ans, ouvrière chez M. Flament-Courcelle, fabricant de bonneterie, rue du Moulin-Fagot, a eu l'index de la main droite traversé par une brochée.

— M. Julien Lagne, 26 ans, manœuvre aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc-Chocquel, a eu les deux mains engagées sous une ferme de fer. Plaies contuses des quatre derniers doigts des deux mains.

— Chez MM. François Masurel frères, filateurs à Tourcoing-les-Francs, Louis Florin, 14 ans, bâcleur, s'est blessé à l'auriculaire droit par suite d'une chute.

— M. Pierre Patin, 29 ans, chaudronnier aux Ateliers de Chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing, rue de Roubaix, a contracté un traumatisme de l'épaule par la chute d'un madrier.

Les jeux de hasard. — Les agents Rousseau et Joanin, passant boulevard du Cimetière, tombèrent sur un groupe de jeunes gens qui jouaient à pile ou face. Ils leur dressèrent contravention. Ce sont les nommés Edouard D., 18 ans, bâcleur ; Arthur D., 18 ans, bâcleur et Arthur C., 17 ans, tireur de corde.

Etat-Civil

Naissances. — Leclercq Berthe, rue du Nord — Dekamps Andrée, rue de l'Epinette — Grimonpres Marceau, rue de Velmy, 20.

Mariages. — Entre : Gaudron Lucien, rattacheur et Morant Jeanne, rattacheur — Lebeau François, pâtissier et Lézar Valentine, couturière.

Décès. — Carette Paul, 18 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 12 — Dhallum Berthe, 1 an, rue Fin-de-la-Guerre — Duquenoiterie Elise, rue Nationale, 122.

LAINES

Marché à Terme du 31 mai

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)					
Mai	s. s.		Novembre		5 875
Juin	6.10		Décembre		5 85
Juillet	6.09		Janvier		5 775
Août	s. s.		Février		5 725
Septembre	5.95		Mars		5 675
Octobre	5.90		Avril		5 675
Tourcoing (4 h. ½)					
Mai	s. s.		Novembre		5 85
Juin	6.10		Décembre		5 825
Juillet	6.05		Janvier		5 75
Août	s. s.		Février		5 725
Septembre	5.95		Mars		5 675
Octobre	5.925		Avril		5 675

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 39.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sans affaires.

Le soir : Sur juillet, 5.000 kil. à 6,025 ; 5.000 kil. à 6,05 ; sur septembre, 5.000 kil. à 5,95 ; sur octobre, 5.000 kil. à 5,925 ; sur novembre, 5.000 kil. à 5,85 ; sur décembre, 5.000 kil. à 5,825 ; sur janvier, 5.000 kil. à 5,75. — Total : 35.000 kilos.

SUINT

Matin et soir : inchangés.

ANVERS. — On a traité 1600 0 k. — Tendance : Calme.

AUTOUR DE LILLE

WASQUEHAL. — Hier, vers cinq heures ½ du soir, des enfants jouaient près de l'écluse du Petit-Cottignies. Tout à coup l'un d'eux, Dubois Henri, âgé de 7 ans, tomba dans l'eau et disparut. Aussitôt ses petits camarades poussèrent des appels désespérés afin d'attirer l'attention. M. Bourel, éclusier, accourut, descendit dans l'eau jusqu'à la ceinture afin de la repêcher au moment où il reparaissait. M. Bourel, qui a déjà plusieurs sauvetages à son actif, lui prodigua les soins nécessaires, jusqu'à l'arrivée des parents, prévenus de cet accident.

LANNOY. — C'est dimanche 9 juin, à 6 heures du soir, qu'aura lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, la première fête de l'Education physique, organisée par la Société de gymnastique « Le Lannoyenne ». — Le Comité d'organisation, s'est assuré le concours de nombreux artistes très distingués. — « Le Lannoyenne » qui doit concourir en fin division au grand concours d'Arion, exécutera une partie des exercices imposés à ce concours. — Nul doute que le « Grand Ballet Bohémien » ne soit le clou de la fête. — Le grand « Ballet des Ecolières » sera exécuté par une section de l'école communale des filles.

MONS-EN-BAROEUL. — Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir. Il a approuvé les comptes de l'exercice de bienfaisance, accusant un reliquat de 2.844 fr. 50, somme répartie par le budget additionnel. Le budget primitif de 1908 est établi sur la base de 4.910 fr. 84. Par délibération du 3 janvier 1906 et en exécution de la loi du 14 juillet 1905, le Conseil avait fixé à 20 fr. le taux de la pension-mensuelle des vieillards. L'administration préfectorale, qui intervient dans la dépense, avait trouvé la pension à 15 francs par mois, en laissant la municipalité libre de parfaire la somme avec les ressources communales.

Le Conseil vote à cet effet un crédit de 1.296 fr. à porter au budget additionnel de 1907, pour payer ces pensions de la date d'août prochain. Les infirmes et incurables en-dessous de 16 ans, ne profitant pas des dispositions de la loi, le Conseil vote en leur faveur le crédit nécessaire pour une pension mensuelle de 10 francs. Le Conseil a approuvé le compte administratif de 1906. Les dépenses ont été de 43.848 fr. 63, laissant un excédent définitif de 7.943 fr. 16, reporté au budget additionnel. Les prévisions des dépenses pour le budget primitif de 1908 s'élèvent à 38.156 fr. 22. Les ressources disponibles, provenant de l'adjudication du pavage de la rue J.-J.-Rousseau sera utilisé pour le refectionnement du pavé de la rue de l'Au-Quarante. Quelques demandes de secours de famille sont favorablement accueillies, ainsi que sept demandes d'exonération de la taxe militaire. On vote une subvention de 50 francs pour une fête de bienfaisance laïque qui aura lieu dans le Casino, le 30 juin, après avoir refusé le concours financier de la commune pour une fête organisée dans le quartier de l'Au-Quarante. La compagnie des tramways sollicite l'autorisation d'installer, au Beault Tape-Autour, une tricoterie vers de garage, pour faciliter les manœuvres des navettes et accélérer le service des tramways ; le Conseil refuse son approbation. La séance est levée à dix heures.

FRETIN. — Voici l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal qui aura lieu lundi 3 juin, à 8 heures du soir. — Ambulance médicale : Assistance aux vieillards, infirmes, etc. Soutiens de famille ; Taxe militaire ; Crédits divers ; Compte administratif de 1906 ; budget. Budget additionnel de 1907 ; Budget de 1908.

WATTIGNIES. — La commission administrative du Bureau de bienfaisance se réunira à la mairie le dimanche 2 juin 1907, à 8 heures du matin. Le Conseil municipal se réunira le dimanche 9 juin à 11 heures du matin. Ordre du jour : Budget primitif de 1908 (commune) ; Budget primitif de 1908 (Bureau de bienfaisance) ; affaires diverses.

Sports et Jeux

CYCLISME

Ligue Vélocipédique du Nord

Le Comité central de la L. V. N. rappelle que c'est demain dimanche 2 juin, que la Section de mouvements d'ensemble participe à la grande fête internationale de Fresin.

Le départ étant fixé à midi précis, nous prions instamment les sociétaires qui désirent participer à cette excursion de se trouver au siège social de la L. V. N., café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, à Roubaix, afin de partir tous en groupe.

Pour donner un peu d'émulation à cette sortie, le Comité a décidé de la considérer comme officielle et au retour il sera procédé au tirage au sort de nombreuses primes (à raison d'une prime par trois excursionnistes).

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome Lillois

Major Taylor à Lille. — Les sportsmen lillois n'auront rien à envier cette année aux parisiens. Après la magnifique course de demi-fond à laquelle ils ont assisté le 19 mai, ils vont pouvoir assister le 10 juin à la plus belle course de vitesse que le Vélodrome Lillois ait jamais donné. Major Taylor, le nègre volant, l'homme qui fait en ce moment courir tout Paris, vient en chef d'envoyer son engagement pour le grand prix municipal de Lille et il rencontrera dans cette épreuve Friol, le champion de France, vainqueur de Poulain et Ellegaard, 4 fois champion du monde.

A Fresin. — La grande fête cycliste qui aura lieu dimanche 2 juin s'annonce comme devant être très réussie. Le Comité organisateur n'a rien négligé pour donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite. Il est assuré le concours de concours de la Fanfare cycliste de Roubaix, et de la section de mouvements d'ensemble de la Ligue vélocipédique du Nord, qui exécutera plusieurs séries de mouvements en vélo sur la place de Fresin. En outre des différents prix pour les concours de fanions, nombre, éloignement, un grand carrousel avec plus de 100 francs de prix et primes est réservé à tous les amateurs. La mise est de 0,75 et 2 mises pour 1 francs.

JEU DE BALLE

A Marchiennes. — Lundi 3 juin, à 2 heures ½, lutte de la 1re catégorie entre Auzin (Napoléon) et Bruxelles-Pauvre (Jacobs).

TIR

Cacabiaters Lillois

Siège, 107, rue Léon-Gambetta. 16e concours fédéral avec subsides de la Ville de Lille les 8, 9, 10 et 12 juin.

27 grand concours international annuel de ladite société avec subsides de la Ville de Lille et du Conseil général du Nord du 8 juin au 15 septembre.

Tir Duplex

C'est dimanche prochain 2 juin que commencera, au stand, 119, rue du Faubourg-de-Roubaix, le concours de tir à l'arme de guerre et à la carabine qui se prolongera jusqu'au 14 juillet. Nombreux prix.

A La Madeleine. — Concours national de tir à la carabine à "7", toutes armes admises, les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 juin. Stand de La Madeleine, 10, rue de Lille, à La Madeleine. Séries aux points et à la belle balle. Cinquante prix, dont le tir est de 50 francs. Médaille du Conseil général à la belle balle.

CONCOURS DE COQS

A Lens. — Dimanche 9 juin, à 4 heures précises, grand combat de coqs, 12 pour 30, chez M. Noëlle Auguste, 12, Grand'Place. Armes drolles.

A Marchiennes. — Dimanche 9 juin, chez Henniquant, dit Brusselle, 15 pour 50.

LE NORD

VALENCIENNES

Méchante amie. — A la suite d'une discussion, Mlle X..., demeurant rue de l'Escaut, a porté à son ami un coup de stylet en aluminium. Encore que l'« arme » ait pénétré de quelques centimètres dans le côté gauche, la blessure n'apparaît pas comme grave. Les deux jeunes gens s'étant immédiatement réconciliés, aucune plainte n'a été portée et, comme on l'espère, la blessure ne s'aggrave pas, la justice n'aura point à intervenir.

Bal. — Le comité des fêtes du quartier de la Gare organise un grand bal roulant qui aura lieu le dimanche 9 juin, à 8 heures du soir, place de la Gare.

ONNAING. — Par suite de circonstances imprévues, le tir à la cible et le festival du 23 juin sont reportés au dimanche 11 août. Les sociétés recevront sous quelques jours l'avis officiel.

LOURCHES. — Le nommé Jean Lempereur, 48, boulanger, a porté des coups, au sujet d'un règlement de compte à sa cliente, la femme Denle, ménagère.

— D'autre part, un verrier, Jules Wattremets, a porté de violents coups de poing à un autre verrier Richard Lupard, qui a déposé